

LES TÊTES BRÛLEES BIKERS INTERNATIONAUX
Christine Sauge – Case Postale 495 – 1814 La Tour-de-Peilz – Suisse
Site Internet : lestetesbruleesbikers.ch - Email : les.tetes.brulees@hotmail.com

TAXE D'ENTREE UNIQUE A PAYER

Suite à des votations soumises entre le 25 et le 31 août 2015, il a été décidé à l'unanimité, vu que les membres domiciliés en Suisse sont dispensés de payer des cotisations annuelles, contrairement aux autres associations ou amicales motardes, de leur faire payer une taxe d'entrée unique d'un montant de Fr. 60.-- (soixante francs) lors de leur demande d'admission dans les Têtes Brûlées.

Cette taxe d'entrée unique donne ensuite la possibilité aux membres de porter nos écussons, le grand et le petit, sans frais supplémentaires, une fois leur nomination devenue effective après un an. Ceci, à l'exception des nominettes qui sont facultatives et qui devront être payées en plus.

En cas de démission ou d'exclusion du membre, la taxe d'entrée n'est pas remboursable. Si le membre a déjà reçu nos écussons au moment de son départ, il devra les restituer dans un délai de 10 jours sans en exiger la moindre condition. Seules les nominettes pourront être conservées ou remboursées si la commande n'a pas encore été effectuée au moment où le membre quitte définitivement le groupe.

Cette nouvelle directive, concernant la taxe d'entrée unique à payer, s'ajoute au règlement intérieur des Têtes Brûlées, ainsi qu'à notre Procès-Verbal du 19 mars 2006. Elle entre en vigueur à effet immédiat. Soit, dès le 1 septembre 2015.

Ainsi fait à La Tour-de-Peilz le 31 août 2015

La Présidente :



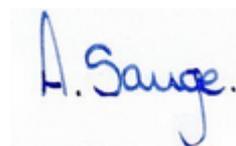
Christine Sauge

Le Vice-Président :



Laurent Vienne

La Secrétaire :



Aurore Sauge

Sébastien Struchen, succession Christine Sauge :

